



Statutaire et Indemnitare : le SNPPT FO rencontre les conseillers techniques de la Garde des Sceaux

Ce jour, nous avons été reçus par Mme Danguy des Déserts, conseillère technique pénitentiaire de la Garde des Sceaux et M. Aidana, conseiller technique budgétaire.

Nous leur avons fait part des échanges encourageants que nous avons eus la veille avec Mme Debaux (Directrice RH) et M. Roche (Chef de bureau RH2) lors de nos dernières bilatérales.

Nous avons présenté aux conseillers techniques nos revendications concernant la réforme statutaire et indemnitare, la formation initiale et continue, ainsi que le recrutement en cohérence avec les nouveaux métiers.

En ce qui concerne la réforme indemnitare et statutaire, nous avons présenté le **nouveau projet de grille indiciaire du SNPPT FO, adapté au souhait de montée en compétence et à l'attractivité attendue pour le corps**. De plus, ces grilles intègrent l'impact du retard accumulé pendant plus de 15 ans, de la revalorisation des grilles de la fonction publique et de la prise en compte du statut spécial.

Nous avons rappelé que sans le soutien du cabinet de la Garde des Sceaux, notamment sur le volet financier, notre réforme statutaire n'aboutira pas. Les conseillers techniques nous ont confortés sur le soutien qu'ils apportent à ce dossier et sur la volonté de concrétiser cette réforme.

Par ailleurs, nous avons évoqué la problématique de la **formation initiale et continue qui n'est toujours pas adaptée aux exigences des nouvelles missions**.

Le SNPPT FO a mis l'accent sur l'absence d'ouverture de concours de Directeur Technique et le faible nombre de postes offerts aux concours dans les trois catégories alors que de très nombreux postes sont vacants.

Notre organisation n'a eu cesse de demander la mise en place d'un organigramme afin de mieux cibler les besoins en effectifs et de permettre une meilleure gestion des personnels. Les chiffres transmis par la DAP font apparaître 600 contractuels et 600 surveillants faisant fonction pour seulement 616 personnels techniques pénitentiaires ; le besoin en personnel technique est donc bien réel.

Nous avons rappelé à Mme Danguy des Déserts la **nécessité d'ouvrir des postes de personnels techniques dans les établissements des plans 13000 et 4000** qui en sont dépourvus, avec, selon la capacité de l'établissement, la mise en place d'un binôme Directeur Technique/Technicien pour le suivi du gestionnaire délégué/PPP. Une liste des établissements concernés avait été transmise en 2013 par Force Ouvrière.

Tous les efforts déployés par le SNPPT FO depuis de nombreuses années commencent à porter leurs fruits. L'implication de toutes les parties prenantes (cabinet de la Garde des sceaux, DAP et FO) nous laisse à penser que la nécessaire réforme des statuts des personnels techniques de l'AP verra enfin le jour.

Le SNPPT FO mettra tout en œuvre afin que cette réforme soit à la hauteur des attentes des personnels.

*Le 19 mai 2015,
Le Secrétaire Général,
Et les représentants du SNPPT FO*